



Commissariat aux Comptes
Isabelle CANTA sarl
Commissaire aux comptes
Inscrite sur la liste de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

**COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES
MARITIMES
ASSOCIATION LIGUE NATIONALE CONTRE LE
CANCER**

**Siège social : 3 Place Franklin
06000 NICE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITE DEPARTEMENTAL
DES ALPES MARITIMES DE
LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER
3, Place Franklin
06000 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31.12.2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Département des Alpes Maritimes, de l'association Ligue Nationale Contre Le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds dédiés, legs et dons

Dans le cadre de l'application des principes comptables, nous avons été conduits à examiner les règles de comptabilisation des legs versés à l'association et le rapprochement avec les documents justificatifs. Le montant des legs accordés est exposé dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe.

Valeurs mobilières de placement et livrets

Par ailleurs, nous avons été conduits à examiner les règles de comptabilisation des valeurs mobilières de placement et livrets contractés par l'association et le rapprochement de leur valorisation avec les documents bancaires. Le montant correspondant est inscrit dans la note « Valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Subventions versées par le Comité Départemental

Enfin, chaque année le Comité Départemental décide d'octroyer des subventions à des organismes divers dans le domaine social notamment, qui doivent passer au préalable par le Bureau National. Nous avons contrôlé que les versements avaient été faits en conformité avec l'avis donné par le Comité d'attribution.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons notamment contrôlé le correct report des données comptables au compte emplois ressources.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice,
Le 26/03/2026

Isabelle CANTA
Commissaire aux Comptes
Pour la SARL COMMISSARIAT
AUX COMPTES ISABELLE
CANTA



BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 249.22	(1 249.22)	10 000.00	10 000.00
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	11 249.22	(1 249.22)	10 000.00	10 000.00
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 480 749.82	(130 618.89)	2 350 130.93	2 043 258.24
Terrains				
Constructions	2 047 877.97	(38 705.82)	2 009 172.15	1 935 398.61
Install. techniques, matériel et outillage industriels	163 789.45	(91 913.07)	71 876.38	92 187.63
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	269 082.40		269 082.40	15 672.00
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 008 232.00	(208 956.64)	799 275.36	1 009 282.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille		(208 956.64)	(208 956.64)	
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 050.00
Autres immobilisations financières	1 008 232.00		1 008 232.00	1 008 232.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	3 500 231.04	(340 824.75)	3 159 406.29	3 062 540.24
STOCKS et EN-COURS	36 349.91		36 349.91	1 079.91
CRÉANCES	350 022.49		350 022.49	40 310.68
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 494.48		15 494.48	6 977.39
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	253 164.53		253 164.53	24 564.34
Charges constatées d'avance	81 363.48		81 363.48	8 768.95
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	705 138.28		705 138.28	1 441 267.10
Instruments Financiers A Terme	63 241.00		63 241.00	61 363.00
Disponibilités	641 897.28		641 897.28	1 379 904.10
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 091 510.68		1 091 510.68	1 482 657.69
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 591 741.72	(340 824.75)	4 250 916.97	4 545 197.93
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		5 078 619.75	5 078 619.75
Réserves statutaires ou contractuelles		3 846 821.90	3 846 821.90
Réserves pour projet de l'entité		1 231 797.85	1 231 797.85
Autres réserves			
Report à nouveau		(2 486 509.94)	(2 280 036.08)
Excédent ou déficit de l'exercice		(532 687.56)	(206 473.86)
Situation nette (sous total)		2 059 422.25	2 592 109.81
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		212 145.51	212 145.51
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		2 271 567.76	2 804 255.32
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		85 636.09	87 951.02
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		85 636.09	87 951.02
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		8 805.00	19 123.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		8 805.00	19 123.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		1 549 283.76	1 294 008.08
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 549 283.76	1 294 008.08
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		335 624.36	339 860.51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		215 485.63	163 345.94
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		88 367.92	99 680.45
Dettes fiscales		31 372.73	46 293.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		398.08	30 450.81
Produits constatés d'avance			90.31
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		1 884 908.12	1 633 868.59
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 250 916.97	4 545 197.93

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(537 282.16)	(199 106.86)	(338 175.30)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 160.60	2 048.00	5 112.60	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 160.60	2 048.00	5 112.60	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	2 566.00	9 415.00	(6 849.00)	-72.75 %
TOTAL DES PRODUITS	1 490 898.94	1 656 445.63	(165 546.69)	-9.99 %
TOTAL DES CHARGES	2 023 586.50	1 862 919.49	160 667.01	8.62 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(532 687.56)	(206 473.86)	(326 213.70)	
Dons en nature	3 226.06		3 226.06	
Prestations en nature	24 000.00		24 000.00	
Bénévolat	44 086.00	50 992.00	(6 906.00)	-13.54 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	71 312.06	50 992.00	20 320.06	39.85 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	27 226.06		27 226.06	
Personnel bénévole	44 086.00	50 992.00	(6 906.00)	-13.54 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	71 312.06	50 992.00	20 320.06	39.85 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

EXERCICE ANNUEL DU 1^{ER} JANVIER AU 31/12/2025
UN EXERCICE ANNUEL ANNUEL
ANNUAL YEAR
ANNUEL YEAR

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence.....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7 Stocks.....	12
3.1.1 État des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations	12
3.1.3 Disponibilités.....	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	14
3.2.2 Fonds dédiés	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.3.1 Tableau de variation	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 État des échéances	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan.....	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	19
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	19
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	19
4.2.1.3 Mécénat.....	20
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public.....	20
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	20
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	20
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	21
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.3 Subventions et autres concours publics	21
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations	22
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés	22
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.3.1 Modalités de répartition des charges	22

4.3.2	Missions sociales.....	23
4.3.3	Frais de recherche de fonds	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	24
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	24
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	24
4.4.1	Principes généraux.....	24
4.4.2	Principes de valorisation	25
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	26
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	31
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	32
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	32
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	33
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	33
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	33

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

ENTRÉE EN FONCTION LE 15/01/2025
 100000 NIS
 100000 NIS

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

- Achat du nouveau local au 3 place Franklin
- Plus de contribution financière pour le 4ème trimestre 2025 en attente de la décision du comité pour la reconduction d'aides aux malades.
- Rupture conventionnelle de la Chef comptable en poste en décembre 2025, mise en place de la comptabilité en externe pour réduire les coûts avec un cabinet d'expertise comptable.
- Ordre de retrait des titres immobilisés en septembre 2025. La valeur au 31/12/2025 étant moindre il a été enregistré une dépréciation de 208 956€ ce qui impact fortement le résultat 2025

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

Incaricate sursele la Curtea de Apel din Alai-er-Procedura
in domeniul Joseph Garnier
CSCC Bucuresti
Incaricate sursele la Curtea de Apel din Alai-er-Procedura

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Isabelle CANTA S.A.R.L.
ENTRÉE EN LIQUIDATION - 100% DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ MATHIEU CANTA
100% DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ MATHIEU CANTA

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 01/01/2017 - 100% CAPITAL
100% CAPITAL - 100% CAPITAL
100% CAPITAL - 100% CAPITAL
100% CAPITAL - 100% CAPITAL

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

ENTREPRISE ASSOCIÉE DE LA SOCIÉTÉ D'ARNDT ITALIA-ARNDT-ROSTEMER
VIA DELL'INDUSTRIA, 10 - 20139 MILANO
02/5800.8100

CAVISTE ASSOCIATI S.A.S. - ROMA

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	11 249			11 249
Immobilisations corporelles	2 494 383	630 025	643 659	2 480 750
Immobilisations financières	1 009 282		1 050	1 008 232
Total	3 514 914	630 025	644 709	3 500 231

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	630 025	643 657
Construction	26 636	
Amenagement bureau	1 163	449 074
Amenagement locaux	85 844	
Matériel informatique/bureau	10 715	
Mobilier	57 675	
Immo en cours	447 992	194 583
Immobilisations financières	0	1 050
Titres		1 050
→ ...		
Total	630 025	644 707

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	1 249			1 249
Amort.Immobilisations corporelles	451 123	127 406	447 912	130 617
Amort.Immobilisations financières				
Total	452 372	127 406	447 912	131 866

Il est à noter que les investissements concernant les nouveaux locaux sis à Nice 3 Place Franklin n'ont pas fait l'objet d'amortissement sur 2025. L'impact est de 1 404€.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15/03/2025 - 15/03/2025
15/03/2025 - 15/03/2025
15/03/2025 - 15/03/2025
15/03/2025 - 15/03/2025

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	7 900		7 900
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	15 494	15 494	
→ Autres Créances	253 164	253 164	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	81 363	81 363	
Total	357 921	350 021	7 900

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières		208 956		208 956
Total	0	208 956	0	208 956

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	63 241	63 241			
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	63 241	63 241	0	0	0

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

IMPRIMERIE REGIONALE DE LA DRÔME - 17 Avenue de la République
26100 BOURG-EN-BRESSE
03 44 51 00 00
www.imprimerie-regionale.fr

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	377 904	
Caisse	3 446	
Valeur à l'encaissement	39 662	
Livrets et comptes épargne	203 876	11 079
Comptes à terme		
Interets courus	17 008	
Total	641 896	11 079

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
4011 débiteurs divers	183	3 726
4091 Fournisseurs avances et acomptes	36 349	1 080
Créances clients et comptes rattachés		
4110 et 4112 Factures à encaisser	15 494	6 977
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
451 211 Dons à recevoir	245 543	1 684
451 101 Legs à recevoir en conciliation		
451 21 Dons à recevoir Comité		
Autres créances		
438 7 Remboursement Caisse sociale	7 437	19 155
Disponibilités		
5187 Interets courus à recevoir	17 008	11 403
Total	322 014	44 025

Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Charges Externes (Assurance, location informatique,	9363	8 769
...		
...		
...		
Total	9 363	8 769

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

TOTAL 156 400 000 - 156 400 000 - 156 400 000
 156 400 000 - 156 400 000 - 156 400 000
 156 400 000 - 156 400 000 - 156 400 000
 156 400 000 - 156 400 000 - 156 400 000

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Variation des fonds propres									
Fonds propres sans droit de reprise									
→ Fonds statutaires	3 846 821							3 846 821	
→ Fonds de réserve générale	1 231 797							1 231 797	
→ Fonds de réserve missions sociales									
→ Legs et donations avec contrepartie									
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves									
Report à nouveau	-2 280 036			-206 474				-2 486 510	
Excédent ou déficit de l'exercice	-206 474	-206 474	-206 474			532 688		-532 688	
Subventions d'investissement	212 145							212 145	
Provisions réglementées									
Total	2 804 253	-206 474	-206 474	-206 474	0	532 688	0	2 271 565	

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (688)	Utilisation de fonds reportés (788)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ...			0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
		152 620	87 951	0	2 315	85 636
Aide aux enfants malades						
aide aux enfants malades	2012	42 782	48 719		2 315	46 404
→	2018	28 298				
→						
Leg Leontine						
→ ...		71 080	48 719	0	2 315	46 404
→ ...	2013	81 540	39 232			39 232
→ ...						
Sous-Total "Dons"						
		81 540	39 232	0	0	39 232
Sous-Total "Legs"						
		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes						
→ ...						
→ ...						
Total		152 620	87 951	0	2 315	85 636

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	19 123		10 318	8 805
→				
Total	19 123	0	10 318	8 805

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine	1 546 298	60 454	281 923	1 203 921
Interet Courus /emprunt	2 928	2 928		
Interet courus à payer	57	57		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 486	215 486		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	119 739	119 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	398	398		
Produits constatés d'avance		0		
Total	1 884 906	399 062	281 923	1 203 921

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Isabelle CANTA S.A.R.L.
TOUTES LES RUBRIQUES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
EN CONFORMITÉ AVEC LE PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL
ET LE PLAN COMPTABLE SPÉCIAL
JURISTE QUALIFIÉ PAR l'ANCC

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	29 803	44 305
→ Impôt sur les sociétés	2 566	9 415
→ Taxe sur les salaires	27 237	28 590
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		6 300
Dettes sociales :	89 933	101 669
→ Urssaf/ Pôle emploi	17 263	14 841
→ Caisse de retraite	4 206	4 012
→ Caisse de prévoyance	8 663	5 050
→ Personnel autres charges à payer	243	41
→ Organismes sociaux autres charges à payer	3 880	3 880
→ Dettes congés à payer	35 079	48 964
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	19 030	22 893
→ Prélèvement à la source	1 569	1 988
Total	119 736	145 974

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	138 028	122 423
FNP - Factures non parvenues	128 608	107 987
FNPIntervenants APMP		3 750
FFNP Divers Comptable et bureautique	9 420	10 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes auprès des établissements de crédits	2 985	1 548
intérêt courus	57	57
intérêt courus sur emprunt	2 928	1 491
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	398	30 291
Frais à rembourser	124	1 394
Frais charges exterieures	274	273
Financement à la recherche à payer		28 624
Total	138 426	152 714

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

FRANÇOISE NICOLAS 50 rue de la Chapelle 75009 PARIS
01 83 39 44 22 - 01 83 39 44 23
01 83 39 44 24 - 01 83 39 44 25
01 83 39 44 26 - 01 83 39 44 27

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Département	006 - COMITÉ DES ALPES MARITIMES	EMPLOIS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Décembre 2025	24/03/2026 - 11:00		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES			930 650,94	930 736,54	1 172 973,40	1 166 187,42
1.1 Actions en France			930 650,94	930 736,54	1 172 973,40	1 166 187,42
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			598 221,21	597 181,61	1 089 161,17	1 086 121,16
Actions en direction des malades, des proches et étas de santé			349 830,23	348 854,23	912 652,56	911 122,48
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			102 779,55	102 540,55	124 664,15	123 679,60
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			1045,18	1045,18	3 691,43	3 691,43
Actions de société et politique de santé			24 076,59	24 076,59	28 948,07	28 622,75
Actions internationales réalisées par l'organisme						
Actions en direction des chercheurs et étas de recherche contre le cancer			18 023,29	18 023,29	19 905,42	19 905,42
Actions de création-subvention-administration d'établissement						
Autres actions					141,54	141,54
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			2 428,73	2 554,93	9 962,23	9 962,23
Actions en direction des malades, des proches et étas de santé					11 000,00	11 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public						
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics						
Actions en direction des chercheurs et étas de recherche contre le cancer			32 429,11	32 897,11	76 624,71	76 624,71
Programmes internationaux			12 429,11	12 429,11	28 624,71	28 624,71
Programmes régionaux et départementaux			20 000,00	20 000,00	50 000,00	50 000,00
Missions reversées (Légis.)						
Autres actions						
Actions de société et politique de santé						
1.2 Actions à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FOND			299 656,53	362 873,92	317 413,44	288 405,84
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			299 656,53	362 873,92	317 413,44	288 405,84
Frais d'appel de dons			299 656,53	362 873,92	317 413,44	288 405,84
Frais d'appel des legs						
Frais de traitements des dons			48 712,79	48 712,79	43 416,21	42 633,47
Frais de traitements des legs					189,56	
Frais de campagne pour des dons en nature						
Frais pour manifestations et ventes			114 854,02	114 854,02	94 689,39	93 054,06
Activités de récupérations						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			59 439,40	59 439,40	17 557,62	17 361,35
Frais de Recherche de Médecins Ados aux Malades						
Frais de Recherche de Médecins Info, Prévi, Dép						
Frais de Recherche de Médecins Formation						
Frais de Recherche de Médecins Recherche						
Concours ext-partenariat info Ados aux Malades						
Concours ext-partenariat info Info, Prévi, Dép						
Concours ext-partenariat info Formation						
Concours ext-partenariat info Recherche						
Frais de recherche partenariaux			160,00	160,00		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			59 279,40	59 279,40	17 557,62	17 361,35
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			690 713,03	573 899,21	351 899,63	306 913,51
3.1 Frais d'information et de communication			60 957,96	60 957,96	60 957,96	60 957,96
Frais d'information et de communication externe			60 957,96	60 957,96	60 957,96	60 957,96
Frais d'information et de communication interne						
3.2 Frais de fonctionnement			251 738,15	239 491,91	229 120,15	181 278,44
Frais de gestion			239 491,91	239 491,91	229 120,15	181 278,44
Formation administrative						
Impôts et taxes			13 570,47	13 570,47	9 512,09	9 512,09
Cotisation statutaire 10%			17 179,59	17 179,59	15 507,90	13 500,42
3.3 Autres charges			177 956,92	177 369,74	119 221,52	119 221,52
Charges financières			261 369,92	260 525,36	10 747,56	10 747,56
Dotations aux amortissements			116 610,96	116 610,96	23 296,20	23 296,20
Charges exceptionnelles						
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					2 230,00	2 230,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			2 566,00		9 415,00	
6. REPORTS EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE						
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation						
Report en fonds dédiés sur contributions financières						
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège						
TOTAL CHARGES			2 023 545,50	1 827 009,67	1 662 919,49	1 264 642,77
BILAN DU DÉBIT			-682 887,36		-682 887,36	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		51 745,36	51 745,36	36 264,00	36 264,00
Actions en France		51 745,36	51 745,36	36 264,00	36 264,00
Actions à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FOND		3 226,06	3 226,06	14 728,00	14 728,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		16 340,64	16 340,64		
TOTAL		71 312,06	71 312,06	51 000,00	51 000,00

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

Immatriculée au RCS de Paris (SIREN 512 000 000)

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2025

(SIREN 512 000 000)

[18]

Détails	006 - COMITÉ DES ALPES MARITIMES	RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	Décembre 2025	31/12/2025 - 11:00				
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-1 302 116,10	-1 302 116,10	-1 540 137,00	-1 540 137,00
1.1 Cotisations sans contrepartie			-1 316,00	-1 316,00	-41 856,00	-41 856,00
Cotisations			5 318,00	5 318,00	-40 054,00	-40 054,00
1.2 Dons, legs et mécénat			250 465,34	250 465,34	604 505,21	604 505,21
Dons manuels non affectés			250 465,34	250 465,34	500 413,28	500 413,28
Dons manuels affectés					-116,93	-116,93
Legs, donations et assurances vie non affectés						
Legs et autres libéralités affectés						
Mécénat					29 992,00	29 992,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-481 326,78	-481 326,78	-487 571,84	-487 571,84
Manifestations			-757,00	-757,00		
Ventes (dont abonnement à vivre)			11 484,50	11 484,50	12 168,75	12 168,75
Prestations et autres ventes			-6 035,40	-6 035,40	6 132,11	6 132,11
Activités de mécénat			29 070,47	29 070,47	104 155,32	104 155,32
Charges et produits exceptionnels						
Droits d'auteurs						
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			-12 091,90	-12 091,90	-14 760,40	-14 760,40
Autres produits affectés						
Produits financiers			54 406,75	54 406,75	82 054,78	82 054,78
Quotés parts de générosité reçus d'autres entités			-302 446,74	-302 446,74	-642 779,08	-642 779,08
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			-40 852,91		-99 142,50	
2.1 Cotisations avec contrepartie						
Cotisations						
2.2 Partage de des entreprises			173,00		50,50	
Partage et recherche partenariale			-174,00		50,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			51 710,00		47 051,61	
Contributions financières reçues			51 710,00		-1 054,64	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			8 560,60		12 025,44	
Autres parts d'actifs, annexes et prest.			1 808,22		1 000,00	
Transfert de charges					5 000,00	
Produits exceptionnels			-7 100,60		-2 000,00	
Ventes et prestations (Comités)						
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			-115 255,00		-49 550,00	
Etat						
SINCA						
Collectivités locales						
Autres organismes						
Autres subventions affectées aux missions sociales			-115 255,00		-49 550,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-10 318,00	-10 318,00		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			-2 314,90		-7 620,00	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation						
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières						
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège						
Utilisation fonds dédiés ressources GP						
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés						
TOTAL			-1 499 218,94	-1 317 446,10	-1 636 447,61	-1 540 137,00

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-71 312,00	-71 312,00	-50 992,00	-50 992,00
Bénévolat		-44 000,00	-44 000,00	-50 992,00	-50 992,00
Prestations en nature		-24 000,00	-24 000,00		
Dons en nature		-2 312,00	-2 312,00		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL		-71 312,00	-71 312,00	-50 992,00	-50 992,00

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2025

[19]

Isabelle GANTAL S.A.R.L.
SOCIÉTÉ NOTÉE EN LA 1^{ère} PARTIE
20, Boulevard - 06100 NICE
04 93 80 00 00
www.lnc-cancer.org

Le montant des dons étrangers s'élève à 8 938€

Royaume unis	200
Monaco	7798
Italie	100
Belgique	50
Nouvelle Calédonie	30
Iles mineurs éloignée	120
des USA	
Singapour	50
Allemagne	300
Suisse	50
Portugal	240
Total	8 938

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Legs	382 447	642 780
Récupérations Verres	29 090	104 155
Divers Ventes	31 632	58 102
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Produits Financiers	54 400	82 654
Total	497 569	887 691

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2025

[20]

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Ventes de marchandises ou de prestations de services		128
Transfert de charge	1 808	9 849
Produits exceptionnels	7 160	2 048
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	8 968	12 025

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2 314	7 620
Total	2 314	7 620

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie 2/3 à l'espace ligue et 1/3 au fonctionnement Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Autres Achats et charges externes dont electricité , eau, loyers, assurance, téléphone et affranchissement	316 773	136 034	235 104	687 911
				0
				0
				0
				0
Total	316 773	136 034	235 104	687 911

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	265 833	290 728
Actions d'information, de prévention et de dépistage	36 430	73 690
Actions de formation	1 080	
Actions de recherche	17 893	
Actions de société et politique de santé	8 829	21 078
Frais d'appel aux dons et legs	141 743	131 698
Frais de fonctionnement (dont communication)	244 970	185 471
Total	716 778	702 665

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	749 538	912 653
Actions d'information, prévention, dépistage	102 719	124 054
Actions de formation	3 045	3 691
Actions de recherche	18 023	19 905
Action de société et politique de santé	24 895	28 904
Actions autres		142
Total	898 220	1 089 350
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades		11 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	32 429	78 624
Actions autres		
Total	32 429	89 624

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2025

[23]

20 rue de la République, 92000 Nanterre
Tél : 01 41 39 50 00
www.liguecancer.org

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	60 957	90 645
Frais de gestion	220 808	201 238
Formation administratif		
Impôts et Taxes	13 570	9 512
Cotisation statutaire	17 379	18 560
charges financières	261 386	10 748
Dotation aux amortissements	116 610	23 197
Charges exceptionnelles		
Total	690 710	353 900

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Isabelle CANTA S.A.R.L.
FISCALITE ASSOCIEE EN TOUT CROD - FISCALITE ASSOCIEE EN TOUT CROD - FISCALITE ASSOCIEE EN TOUT CROD
EN BILAN - FISCALITE ASSOCIEE EN TOUT CROD - FISCALITE ASSOCIEE EN TOUT CROD
ETUDE - BICM
COMPTES ANNUELS 2025

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	44 086	50 992
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)	Loyers Menton et Mandelieu	24 000	
	Mobilier offert	3 226	
	Total	71 312	50 992

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

A titre indicatif la valorisation des loyers de Menton et Mandelieu n'ont pas été valorisés les années précédentes

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	9 420
Total	9 420

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
sur exercice antérieur → ...	7 160
Total	7 160
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Isabelle CANTA S.A.R.L.
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
siège social : 10 rue de la République
92000 Nanterre
N° de RCS : 812 000 000
N° de SIRET : 812 000 000 0001

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Isabelle CANTA S.A.R.L.

EXERCICE ANNUEL DE LA TRIPLE CROIX (STADES) - STALLER-RENNES
EN BÉNÉFICIAIRE : LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
15/01/2025
10/01/2025, 14/01/2025

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

006 - COMITÉ DES ALPES MARITIMES		Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		930 236,94	1 166 137,42
1.1 Réalisées en France		930 236,94	1 166 137,42
Actions réalisées par l'organisme		897 339,83	1 076 513,19
Actions en direction des malades, des proches et ebtis de santé		748 830,23	901 122,46
Soins de supports		746 515,30	900 502,46
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		102 545,55	123 039,61
Prévention primaire		2 760,43	4 598,55
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		3 045,18	3 691,47
Actions de société et politique de santé		74 895,59	28 612,73
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et ebt de recherche contre le cancer		18 023,28	19 905,42
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			141,50
Versements à d'autres organismes agissant en France		32 897,11	89 624,23
Actions en direction des malades, des proches et ebtis de santé			11 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et ebt de recherche contre le cancer		32 897,11	78 624,23
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		382 873,92	288 405,84
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		323 434,52	271 042,45
Frais d'appel de dons		159 867,71	135 154,38
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		48 712,79	42 833,47
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		114 854,02	93 054,60
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		59 439,40	17 363,39
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dep			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dep			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche		160,00	
Frais de recherche partenariat		59 279,40	17 363,39
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		573 898,21	306 913,51
3.1 Frais d'information et de communication		60 957,96	89 770,83
Frais d'information et de communication externe		60 957,96	89 770,83
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		135 803,93	183 198,44
Frais de gestion		104 853,87	155 125,95
Formation administrative			
Impôts et taxes		13 570,47	9 512,09
Cotisation statutaire 10%		17 379,59	18 560,40
3.3 Autres charges		377 136,32	33 944,24
Charges financières		260 525,36	10 747,54
Dotations aux amortissements		116 610,96	23 196,70
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		1 887 009,07	1 761 456,77
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			3 198,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		1 887 009,07	1 764 654,77

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		51 745,36	36 264,00
Réalisées en France		51 745,36	36 264,00
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		3 226,06	14 728,00
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		16 340,64	
TOTAL		71 312,06	50 992,00

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
=+ Report			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice			

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Immobilisation	Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation a neutraliser
IM000010 C	03/03/2009	MODIF.GPE EXT.CUM.B	2 942,16				134,03	134,03
IM000011 C	15/07/2010	PORTE SERVICE COMPTA	2 858,44				130,22	130,22
IM000013 C	11/08/2010	SALE DE ALBERTH (GY	14 602,77				665,24	665,24
IM000014 C	11/08/2010	CREAT.SALE ESTHET.I	17 935,81				817,08	817,08
IM000015 C	02/09/2010	SALE DE ALBERTI (SE	1 196,00				54,48	54,48
IM000016 C	30/11/2010	BURO ADMIN.FILTRES O	2 210,21				100,71	100,71
IM000017 C	14/01/2011	SALE SOPHRO ISOLAT-	2 607,38				118,78	118,78
IM000018 C	31/05/2011	BURO PROF-DIRECT.INS	3 129,20				147,11	147,11
IM000019 C	07/08/2015	ANTIBES TRAVAUX ESPA	9 623,03				438,55	438,55
IM000020 C	26/10/2015	VITROPHANIE ANTIBES	2 043,60				93,15	93,15
IM000021 C	28/10/2015	ANTIBES TRAVAUX ESPA	26 000,04				1 185,11	1 185,11
IM000022 C	13/11/2015	ANTIBES MEUBLES ESPA	3 193,20				145,58	145,58
IM000024 C	16/02/2019	PORTE ACCES MEZZANIN	2 956,70				273,72	273,72
IM000041 C	06/10/2017	Armoire Porte Iglofil	2 139,00				228,90	228,90
IM000042 C	25/06/2020	Table socio poseidon	1 548,00				154,80	154,80
IM000048 C	23/09/2021	ACOTHERM	3 115,69				283,87	283,87
IM000049 C	23/09/2021	ACOTHERM	5 232,31				567,83	567,83
IM000050 C	13/01/2024	BOUYGUES TELEPHONE	1 251,90				417,80	417,80
IM000051 C	13/01/2024	BOUYGUES TELEPHONE	931,90				310,64	310,64
IM000052 C	13/03/2024	BK EVENT STAND PUJAB	648,00				216,00	216,00
IM000053 C	29/05/2024	MAXIBURO TABLE MAX	1 103,23				220,65	220,65
IM000054 C	30/05/2024	MAMYS EQUI MA*	1 351,54				276,31	276,31
IM000055 C	25/07/2024	ACOTHERM CLIM COMPRE	3 450,38				314,37	314,37
IM000055 1	25/07/2024	ACOTHERM CLIM COMPRE	6 900,77				625,74	625,74
IM000064 C	31/12/2024	ACQUISITION CONSTRUC	1 935 358,61				38 705,82	38 705,82
IM000075 C	28/11/2025	FACI INFORMATIQUE				5 246,80	168,43	168,43
IM000076 C	28/11/2025	FACI INFORMATIQUE				5 268,00	160,97	160,97
			2 055 649,79			10 714,80		46 956,32

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	14			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	12	152	0,8	2708
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	70	2322	1,41	41378,00
Total	96	2 474	2	44 086

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES



Commissariat aux Comptes
Isabelle CANTA sarl
Commissaire aux comptes
Inscrite sur la liste de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Rapport spécial
du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

28, bd Joseph Garnier - 06000 NICE
Téléphone 04 92 07 95 00 - Télécopie 04 93 98 28 15 - @mail isabelle.canta@cec-canta.fr

N° siret 525 211 645 00011

COMITE DEPARTEMENTAL
DES ALPES MARITIMES DE
LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER
3, Place Franklin
06000 NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1. Avec La Fédération de la Ligue Nationale contre le Cancer, et le Comité Départemental des Alpes Maritimes.

Modalités, nature et objet :

A/EMPLOIS

a) Abonnements BN	506 €
b) Achats d'études et prestations de services BN	112 200 €
c) Prime d'assurance remboursement au BN	505 €
d) Recherche et développement	2 661 €
e) Publication BN	4 417 €
f) Frais d'affranchissement BN	43 328 €
g) Aides fi versées au BN	12 897 €
h) Cotisations liées à la vie statutaire	64 369 €

B/RESSOURCES

a) Contribution reçue siège	2 779 €
b) Quote-part de générosité reçue siège	370 947 €

Fait à NICE, le 24 mars 2026

Mme Isabelle CANTA

Le Commissaire aux Comptes
SARL COMMISSARIAT AUX COMPTES ISABELLE
CANTA

